

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Novembre 2018

263x18

MISE EN PLACE D'ATELIER PÉRISCOLAIRE **INITIATION A LA LANGUE ANGLAISE**

Le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du retour à la semaine scolaire de 4 jours pour la rentrée 2017/2018, le conseil municipal a approuvé le 27 juin 2017 la formule dérogatoire adaptant les horaires scolaires et périscolaires sans les « NAP », les nouvelles activités périscolaires attachées à la réforme des rythmes scolaires.

Cette volonté politique était accompagnée d'une proposition de développement des activités périscolaires sur les nouveaux créneaux, une façon de faire évoluer les NAP dont le créneau disparaissait de fait.

Le choix se portait alors sur un accompagnement à la scolarité, sur le temps de garderie du soir 16h30-18h00, au travers d'ateliers type « coup de pouce » comme des ateliers de lecture, de langage ou d'expression mathématique et d'ateliers d'initiation à la langue anglaise.

Le Maire précise que l'objectif n'est pas de substituer à l'Éducation Nationale dans l'apprentissage mais de permettre à tous les enfants de bénéficier au sein de l'école, en dehors du cadre familial, d'une forme de consolidation des savoirs fondamentaux et plus précisément dans le cas de l'initiation à la langue anglaise de proposer une première immersion dans la langue et la culture. La ville proposait alors pour valoriser cet atelier sur le temps périscolaire du soir de se rapprocher des enseignants de la section internationale du collège Jacques Monod et de l'association de la section internationale Britannique pour construire ce projet.

A compter de janvier 2019, un atelier d'initiation à la langue anglaise animé par des animateurs spécialisés et diplômés dans la discipline sera proposé en direction des élèves de CM1 et CM2 des écoles élémentaires de la commune une fois par semaine sur chaque école.

Les séances hebdomadaires seront composées d'une dizaine d'élèves, encadrés par des animateurs recrutés par la commune. Ces derniers seront de préférence des étudiants en recherche d'emploi d'appoint pour financer leurs études universitaires.

Les objectifs opérationnels visent à faire découvrir aux enfants la langue anglaise autour d'ateliers ludiques sous forme de jeu, de chanson et de découverte du pays au sein des écoles élémentaires de la commune pour une meilleure appréhension lors du passage au collège. Il s'agira de s'inspirer d'une pédagogie dite « non formelle » qui travaille avec des éléments issus de la vie quotidienne et du domaine du loisirs. Le jeu sera l'outil pédagogique qui permettra à chacun d'évoluer à son rythme, et un cahier de travail, support pour chaque élève, sera proposé à l'achat des familles.

Cet atelier sera intégré dans les activités du service de l'accueil périscolaire et relèvera de fait des mêmes modalités d'inscription.

Afin d'assurer un suivi pédagogique individualisé, le nombre de places sera limité par atelier.

L'inscription à cet atelier s'effectue à l'année et engage financièrement la famille pour chaque atelier hebdomadaire.

Les activités seront mises en place pour un tarif fixé à 3 € par atelier périscolaire et par élève pennois et à 7 € pour les élèves domiciliés hors commune.

Vu l'avis favorable de la commission des Affaires Scolaires en date du 21 novembre 2018

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- APPROUVE ladite délibération pour une application dès janvier 2019,
- PRÉCISE que les recettes seront recouvrées par le service Espace Famille,
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 30 Novembre 2018
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA